

Dossier d'inscription EMS 2017-2018

Nom / Prénom de la personne responsable.....

Nom / Prénom de l'enfant

Téléphone en cas d'urgence.....

E-mail.....

Adresse.....

.....

Age de l'enfant :.....

AUTORISATIONS

- ✓ Je soussigné(e) M. / Mme autorise mon enfant, n'autorise pas
que mon enfant soit pris en photo.
- ✓ Je soussigné(e) M. / Mme autorise mon enfant, n'autorise pas
que mon enfant à rentrer seul après les activités sportives.
- ✓ Je soussigné(e) M. / Mme autorise mon enfant, n'autorise pas
l'éducateur de la CC2M ou les responsables sur place à faire pratiquer, après avis du
médecin, les soins médicaux ou toutes interventions jugées utiles pour l'enfant.

MODALITES D'INSCRIPTION

Je soussigné(e) M. / Mmesollicite l'inscription annuelle de mon enfant à :

- 1 séance d'activités sportive en semaine** : Mardi / Jeudi / Vendredi
(*rayez mention inutile*)
- 1 séance d'activités sportives** à l'école du mercredi (matin)
ou
- 1 séance d'activités sportives** l'école du mercredi (après-midi)
 Doue ou Villeneuve sur Bellot

J'atteste avoir pris connaissance que mon enfant ne pourra participer aux activités proposées par l'E.M.S. que lorsque toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier d'inscription (1) auront été déposées au siège de la Communauté de Communes des 2 Morin (1 rue Robert Legraverend 77320 La Ferté Gaucher).

Les documents à fournir impérativement :

- **1 dossier d'inscription dûment rempli**
- **1 certificat de non contre-indication à la pratique du Multisports et des courses à pied hors stade (Mini-trail)**
- **1 photo d'identité**
- **1 attestation d'assurance prenant en compte la responsabilité civile et individuelle d'accident**
- **1 photocopie du carnet de santé de l'enfant (page vaccinations)**
- **1 photocopie de l'attestation de la carte vitale**
- **1, 2 ou 3 chèques libellés à l'ordre du Trésor Public avec le montant en vigueur.**

J'ai pris connaissance du règlement intérieur et de la Chartre de l'EMS

Dossier d'inscription EMS 2017-2018

ORGANISATION GENERALE

Vous nous confiez la responsabilité de votre /vos enfants une ou deux fois par semaines pour la découverte de 5 familles de sports durant 5 cycles d'apprentissage allant de vacance à vacances.

L'EMS ouvre ses portes à partir du **mardi 16 octobre 2017** après l'école jusqu'au **vendredi 22 juin 2017**. Un programme vous sera communiqué à l'ouverture de l'EMS. (Lieux, horaires, catégories d'âges et activités sportives).

Dans une démarche initiatique, éducative et ludique votre /vos enfants auront la possibilité de participer aux séances de 1h00 pour les petits (6/8 ans) et 1h30 pour les grands (9/11 ans).

Toutes les activités sont encadrées par l'éducateur sportif de la Communauté de Communes des 2 Morin et d'un éducateur du CDSMR 77 (Comité Départemental du Sport en Milieu Rural de Seine et Marne).

Le nombre de places ouvertes est limité à **14** enfants par catégories d'âges et par pôle géographique d'activités.

Important :

Inscription tacite au Mini-Trail en avril 2018

Pour permettre votre enfant d'être inscrit au Mini-Trail co-organisé par la Communauté de Communes des 2 Morin et l'association Utra_trail des Morin, nous vous invitons à demander à votre médecin un certificat médical de non-contre-indication aux pratiques du Multisports et de la course à pieds hors-stade.

Dossier d'inscription EMS 2017-2018

FICHE MEDICALE

Nom Médecin traitant :

Adresse :

Code Postal : ____ Ville :

Allergies médicamenteuses : Non Oui, lesquelles :

Allergies alimentaires : Non Oui, lesquelles :

Allergies respiratoires : Non Oui, lesquelles :

Autres allergies : Non Oui, lesquelles :

Vaccins	Oui	Non	Derniers rappels
Diphtérie			
Tétanos			
Poliomyélite			
DT Polio			
BCG			
Tétra Coq			
Monotest			
ROR			
Coqueluche			
Méningite			

Votre enfant suit-il un traitement médical ? Non Oui, lequel :

Autres difficultés éventuelles de santé (retrait de lunettes en cas de sport, appareil dentaire...etc)

Je soussigné(e).....certifie l'exactitude des informations fournies et m'engage à transmettre toute modification de situation au service des sports.

Fait à, le

Signature :

PAIEMENT

Le tarif : 80€ par enfant pour une inscription annuelle.

Payable en 3 fois par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.

Dossier d'inscription EMS 2017-2018

Règlement intérieur de l'EMS

Depuis septembre 2013, l'école multisport apparait comme un service de proximité œuvrant à la cohérence de la politique sportive territoriale de la Communauté de Communes des 2 Morin. L'école multisports inculque aux enfants les valeurs fondamentales du sport, telles que l'esprit d'équipe, le respect, le goût de l'effort et la notion de bien-être et de plaisir. Notre approche sportive se limite à l'éveil, l'initiation et à la découverte, ne prépare en aucun cas à la compétition.

ENCADREMENT

Dirigée par le Responsable du service des sports, l'équipe pédagogique de l'EMS de la saison 2017/2018 est composée de deux éducateurs dont du service des sports et un autre du CDSMR 77 :

- Corentin SZTOMOLOCHA : diplômé BPJEPS sports tous publics
- Thomas MAHEU : Master STAPS éducation et motricité

LE FONCTIONNEMENT

Dans une démarche éducative et ludique, l'école multisports offre aux enfants âgés de 6 à 11 ans la possibilité de pratiquer, le mardi, le mercredi, et le vendredi de multiples activités physiques et sportives favorisant l'éveil et l'épanouissement.

Pour chaque cycle, l'activité sportive est abordée de manière progressive et adaptée selon l'âge des enfants.

La richesse du contenu et l'alternance des activités dispensées contribuent à l'orientation sportive de l'enfant.

CAPACITE D'ACCUEIL

La capacité d'accueil est définie en fonction de l'âge des enfants et du mode de participation choisie (ALSH ou libre).

Pour les créneaux maternels : 14 enfants maximum par séance

La responsabilité de l'École des Sports est engagée sur la période de l'activité sportive.

L'inscription à l'EMS dans le cadre des ALSH implique que l'enfant fréquentera le centre tous les mercredis.

LA TENUE

Les enfants se doivent d'assister aux cours dans une tenue adaptée à la pratique de l'activité (survêtement, tee-shirt, baskets...). Les parents veilleront à fournir à l'enfant une paire de baskets propres pour les activités en salle et une bouteille d'eau.

En cas de fourniture du tee-shirt de l'EMS, les enfants qui y sont inscrits seront dans l'obligation de le porter lors des séances et des événements proposés dans le cadre de l'EMS.

ABSENCE/MALADIE

Il est demandé aux parents de prévenir en cas d'absence de l'enfant. Il est préférable que les enfants malades n'assistent pas aux séances jusqu'à leur guérison. Le signalement de toute maladie contagieuse est obligatoire.

RESPECT

Dossier d'inscription EMS 2017-2018

L'enfant est tenu de respecter, par ses actes et ses paroles, l'encadrement, les autres pratiquants et le matériel.

SECURITE

Les éducateurs sportifs disposent d'une trousse de premiers secours. En revanche, aucun médicament ne sera administré aux enfants.

En cas d'urgence, le personnel encadrant contacte les représentants légaux, et selon la gravité, fait appel aux secours (SAMU, Pompiers).

CERTIFICAT MEDICAL/ASSURANCE

La pratique d'une activité physique et sportive sous-entend l'obligation de présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport exigé à l'inscription.

Dans le cas contraire, l'École multisports ne pourra accueillir l'enfant, ceci dans le but de préserver son intégrité physique.

Ecole Multisports 3 /3

Légalement, la Commune (École des Sports) est tenue "d'informer ses adhérents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommages corporels".

Il est demandé lors de l'inscription une attestation d'assurance pour l'enfant.

La Communauté de Communes des 2 Morin a, quant à elle, souscrit une assurance responsabilité civile couvrant la responsabilité de l'École multisports, de ses intervenants et des pratiquants. Le contrat fixe librement l'étendue des garanties et prévoit que les pratiquants sont considérés comme tiers entre eux afin de couvrir les dommages que ceux-ci peuvent s'occasionner mutuellement.

TARIF

Il est demandé aux familles une participation de 80€ lors de l'inscription de l'enfant. Cette participation est due en une fois pour toute l'année de septembre à juin hors vacances scolaires. Aucun remboursement ne sera fait en cours d'année, même si l'enfant ne fréquente plus l'activité. Deux séances d'essai est possible sans engagement, mais les documents obligatoires (certificat médical et attestation d'assurance) doivent avoir été fournis.

Date :

Signature des parents :